

*Loi électorale du Canada*

J'ai cru comprendre, d'après les propos du ministre, que les amendements proposés avaient reçu l'appui unanime du comité. Je pense qu'il faut insister sur le fait que les amendements proposés dont il voulait parler sont ceux qu'a formulés le comité représentant tous les partis avant la présentation de cette loi à la Chambre. Le ministre reconnaîtra sans doute que telle était bien son intention. Autrement dit, il n'affirmait pas que tous les députés de la Chambre appuient les amendements que contient le bill C-5. Effectivement, notre parti s'oppose à une ou deux dispositions importantes.

● (1532)

**M. Cafik:** Dois-je préciser que je suis d'accord avec le chef de l'opposition. Je n'ai jamais indiqué, ni même laissé entendre, que la Chambre appuyait à l'unanimité toutes et chacune des dispositions du projet de loi.

**M. Clark:** Voilà une précision qui me fait plaisir. Il est arrivé ceci: dans les propositions que le comité multipartite avait faites à la Chambre des communes, par l'intermédiaire du cabinet ou peut-être des conseils d'administration où siègent les stratégies du parti libéral, on a procédé à deux changements fondamentaux contrairement à ce qui avait été adopté au comité. En fait, ils ont dénaturé profondément modifié voire affaibli ces propositions, ce qui aura un effet adverse non seulement sur la loi électorale du Canada mais aussi sur le principe même d'élections honnêtes et sans dissimulation.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Notre parti s'oppose fermement à ce genre de modification. Le ministre d'État devrait le savoir. Lui et ses collègues doivent comprendre que s'il s'agissait d'un changement sans importance nous serions disposés à l'accepter, mais les deux modifications introduites subrepticement dans le projet de loi non seulement changent de tout en tout la loi électorale du Canada, mais en trahissent l'esprit même.

Je ne voudrais pas trop retenir la Chambre sur cette question, mais je tiens à préciser sans détour nos réserves et nos inquiétudes. Le gouvernement fait sa première entorse à l'entente multipartite en proposant de relever le plafond des dépenses applicables aux partis politiques et de l'indexer sur le taux d'inflation depuis 1974. La deuxième, et qui est la plus inquiétante, la plus grave et la plus contraire au principe de la transparence, c'est qu'il permet expressément les cotisations anonymes aux partis politiques. Quelqu'un derrière moi me demande: Pourquoi ne pas revenir à l'ancien système? Le comité omnipartite a proposé une chose sur laquelle je reviendrais dans un moment et qui nous aurait garanti, si elle avait été adoptée, de ne jamais revenir à l'ancien système.

Cette recommandation, qui a reçu l'appui au comité des représentants de tous les partis a été éliminée par le cabinet libéral, et ne figure pas au bill. Le bill en fait, a pour effet de nous reporter aux tristes jours d'antan où le financement électoral se faisait au Canada, grâce à des dessous de table. Dans mon parti, nous voulons que ce système cesse et ferons

[M. Clark.]

tout en notre pouvoir pour qu'un amendement y soit apporté, à cet effet.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Je parlerai tout d'abord de la question du relèvement du plafond des dépenses électorales, qui tiendrait compte de l'inflation, depuis 1974. Il y a lieu de revoir ici ce qui s'est passé. Cette mesure a été proposée tout d'abord au comité de tous les partis par les représentants du parti libéral. Elle a été longuement discutée et la proposition de relever le plafond des dépenses a été rejetée. Nous pensions que l'affaire était close, puisque tous les partis l'avaient rejetée. Néanmoins, en juillet dernier, nous avons pris connaissance de la première édition du bill dont nous sommes saisis et nous avons remarqué que la proposition qui avait été rejetée par le comité était reprise par le cabinet, et que l'on se proposait d'indexer les dépenses électorales, à partir seulement de 1976.

Les choses n'allaient pas si bien déjà, mais il semble que les manipulateurs politiques du parti libéral se sont réunis l'été dernier, et ont décidé que les fonds supplémentaires qui rentreraient grâce à cette proposition, ne seraient pas suffisants. Ils ont donc introduit par la voie de ce bill une disposition d'indexation ne nous reportant pas à 1976 seulement, mais à 1974. Je tiens à expliquer la portée de cette proposition et son incidence sur la Chambre, sur les partis politiques et sur le Trésor public. En vertu des plafonds fixés, chaque parti aura la possibilité à présent, de dépenser pour sa campagne électorale—je parle des partis nationaux environ 5,3 millions de dollars. Si l'indexation est refusée, le plafond se situera aux alentours de quatre millions de dollars. Ainsi, le parti libéral, guidé par des motifs purement intéressés, impose ici dans la loi électorale une dépense représentant une différence de 1,3 million de dollars.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Clark:** Cette proposition signifiera que tous les candidats pourraient en moyenne dépenser environ \$7,600 de plus que le montant qui avait été fixé par la loi sur les dépenses électorales. Enfin, il y a une autre question à considérer. Les représentants de mon parti m'ont informé qu'avec les crédits fiscaux qu'accordait le gouvernement sur les dons de \$100 et sur les abattements accordés pour la publicité, figurant dans la loi, le Trésor public perdrat ainsi 11 millions de dollars en manque à gagner. Si l'on donne suite à ce projet d'indexation, le Trésor public y perdra. Il ne s'agit donc pas simplement d'une modification de la loi électorale servant les intérêts du parti qui en est l'auteur; cela signifierait aussi d'importantes dépenses supplémentaires pour le Trésor public. Voilà ce que cela coûterait, s'il devait y avoir des élections en 1978. Ce serait encore beaucoup plus si les élections étaient reportées à 1979. Peut-être que pour un gouvernement qui n'a aucun sens de la valeur de l'argent, 11 millions de dollars ce n'est pas beaucoup. Mais, je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que c'est beaucoup pour les Canadiens qui voudraient voir le gouvernement fédéral diminuer quelque peu ses dépenses.